

2. Le cas échéant, quelle rémunération lui a-t-on payée au cours de la dernière année financière a) en salaire et b) en dépenses?

M. WRIGHT: Je demande la radiation de la question.

(La question est rayée.)

WARTIME HOUSING LIMITED—CONSTRUCTION ET LOYERS

M. NICHOLSON:

1. Combien de logements la Wartime Housing Limited avait-elle terminés au 1er avril 1942?

2. Quel a été le coût moyen par groupe, y compris les installations de services?

3. Combien de maisons terminées étaient-elles occupées au 1er avril 1942?

4. Quels étaient les divers tarifs du loyer chargés par la Wartime Housing Limited?

5. Combien a-t-on loué de logements dans chacune de ces catégories?

L'hon. M. MICHAUD (au nom de l'hon. M. Howe):

1. 3,918 logements étaient construits au 10 avril 1942.

2. \$3,197 (estimation) y compris les services et le coût du terrain.

3. 3,796 maisons construites au 10 avril 1942.

4. Catégories H1 et H2—Amherst, Halifax et Prince-Rupert, \$25 par mois; St. Catharines, Parc Victoria et Vancouver-Nord, \$20 par mois; Autres endroits, \$22 par mois.

Catégories H11 et H12—Amherst, \$32.50 par mois; Hull, \$30.20 par mois; Halifax, Prince-Rupert, \$32 par mois; St. Catharines, Parc Victoria, \$28 par mois; Vancouver-Nord, \$27 par mois; Autres endroits, \$30 par mois.

Catégorie H22—Halifax, Prince-Rupert, \$27.50 par mois; St. Catharines, Parc Victoria, \$23 par mois; Vancouver-Nord, \$22 par mois; Autres endroits, \$25 par mois.

5. Au 10 avril 1942—Catégories H1 et H2, 2,226 maisons; Catégories H11 et H12, 1,117 maisons, Catégories H21 et H22, 453 maisons.

CHARGÉ D'AFFAIRES CANADIEN POUR LA FRANCE—CONSULATS DE VICHY À QUÉBEC

L'hon. M. BRUCE:

1. Est-ce que M. Pierre Dupuy, chargé d'affaires du Canada en France, en Belgique et aux Pays-Bas, demeure à Vichy?

2. Si non, où demeure-t-il, et quelles occasions a-t-il d'entrer en relations directes avec le maréchal Pétain?

3. Quand s'est-il rendu à Vichy la dernière fois?

4. A-t-il conféré avec M. Pierre Laval depuis l'entrée de celui-ci en fonctions en France?

5. Si non, quel profit le premier ministre retirera-t-il de son entretien avec M. Dupuy?

6. A-t-on porté plainte auprès du ministre de Vichy, M. Ristelhueber, à l'effet que le consulat de Vichy à Québec distribuait des brochures antibritanniques?

7. Le cas échéant, quelles mesures M. Ristelhueber a-t-il prises?

8. Combien y a-t-il de consulats de Vichy dans la province de Québec?

[M. Wright.]

9. Y a-t-il des émissions radiophoniques en français, à l'adresse de ce continent, en provenance de Paris actuellement sous la dépendance des Nazis?

10. Y a-t-il des émissions radiophoniques, en français, à l'adresse de ce continent, en provenance de Vichy?

11. A-t-on pris quelques mesures à ce sujet?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING

1. Non.

2. M. Dupuy demeure à Londres. Au cours de ses visites à Vichy, il a eu l'occasion de rencontrer le maréchal Pétain.

3. Il n'est pas dans l'intérêt public de fournir des détails sur les visites de M. Dupuy à Vichy.

4. Non.

5. L'avantage découlant de tout entretien avec quelqu'un qui possède des connaissances particulières et qui est bien au courant des questions en jeu.

6. Il n'est pas coutumier de divulguer les détails d'entretiens confidentiels entre les représentants diplomatiques étrangers et les gouvernements auprès desquels ils sont accrédités.

7. Voir réponse au n° 6.

8. Deux; un à Montréal et un second à Québec. Ce dernier, présentement vacant, est administré par le consul général à Montréal.

9. Oui.

10. Oui.

11. Oui.

MAISONS CONSTRUITES PAR LA WARTIME HOUSING LIMITED DANS LES LIMITES DU MONT-RÉAL MÉTROPOLITAIN

M. FAUTEUX:

1. Combien de maisons la Wartime Housing Limited a-t-elles construites dans les limites du Montréal métropolitain?

2. Quels genres de logements a-t-on construits et combien de chaque genre?

3. Quel a été le coût par groupe, de chaque genre de logements?

4. Combien de chaque genre sont actuellement habités?

5. Quel loyer charge-t-on pour chaque genre de maisons?

6. Impose-t-on quelques restrictions sur la classe des locataires?

7. Tous les locataires de ces maisons tombent-ils sous le coup de ces règlements?

8. A-t-on reçu de la ville de Montréal, ou des municipalités formant le Montréal métropolitain, une demande d'utilisation de tous autres logements dans les limites de la ville?

9. Quels arrangements a-t-on faits, le cas échéant, avec la ville de Montréal et les différentes municipalités formant le Montréal métropolitain au sujet de la location de ces logements?

L'hon. M. HOWE:

1. Aucune.

2, 3, 4, 5, 6 et 7. Voir réponse n° 1.

8. Non.